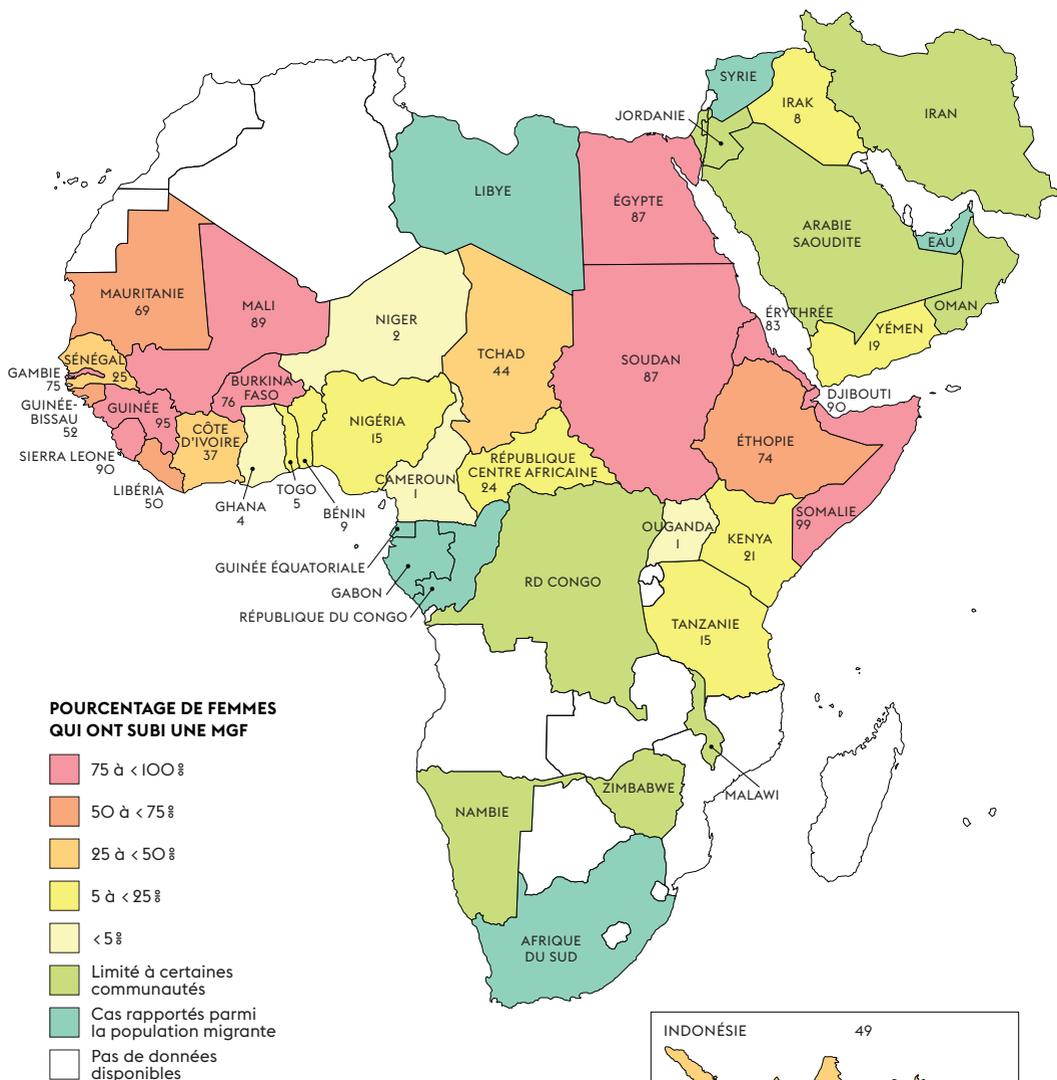


KIT

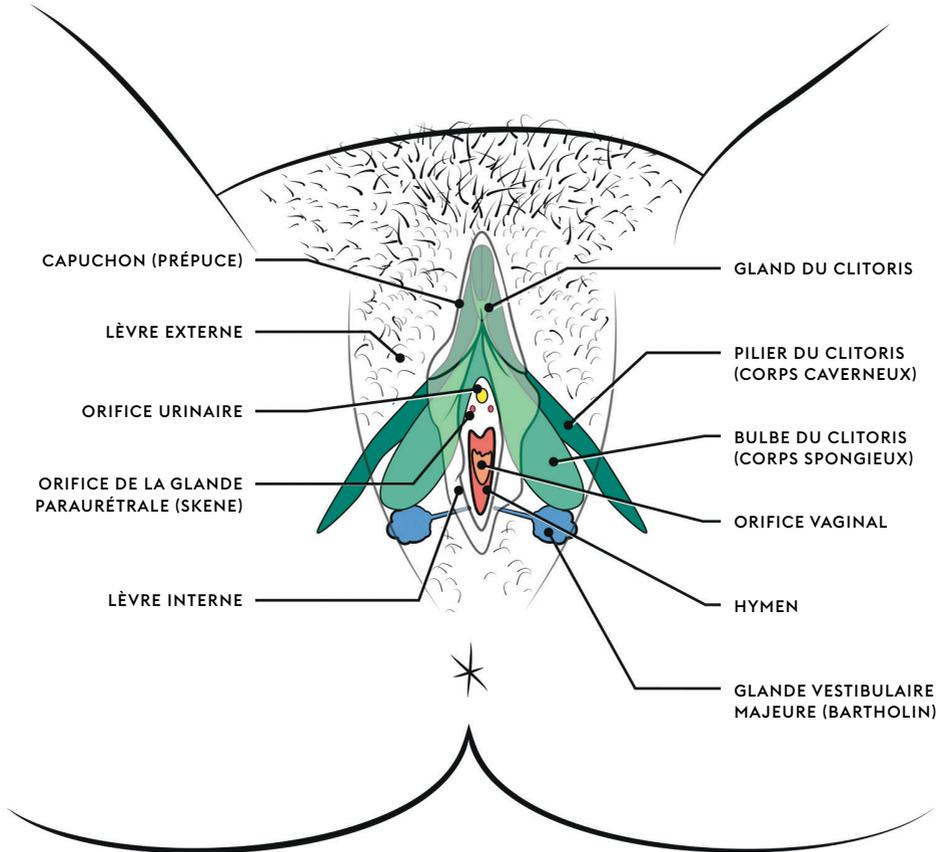
D'OUTILS
PRATIQUES

ÉPIDÉMIOLOGIE DES MGF*



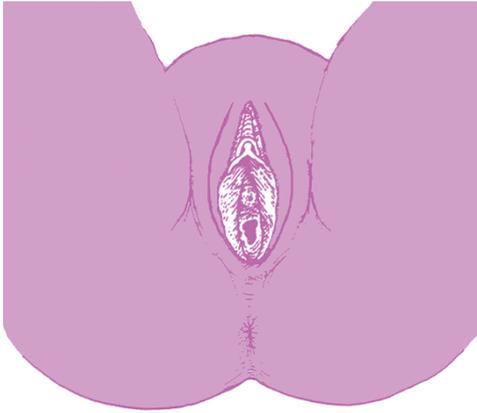
* Mutilation génitale féminine (MGF)
Sources : UNICEF, Female genital mutilation/cutting:
a global concern 2024 update

ANATOMIE DE LA VULVE

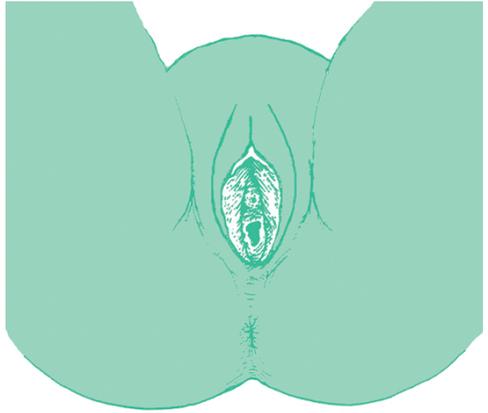


LES DIFFÉRENTS TYPES DE MGF

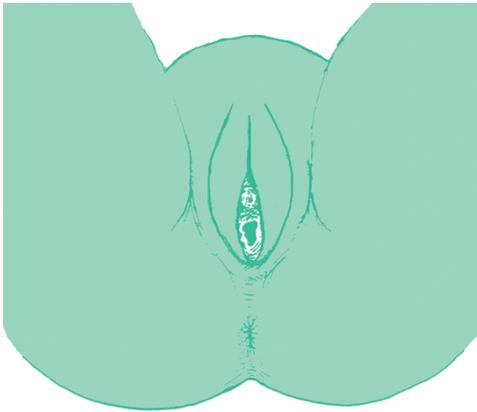
VULVE INTACTE



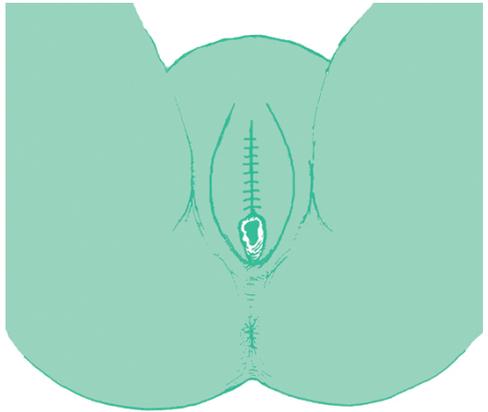
TYPE 1 : CLITORIDECTOMIE



TYPE 2 : EXCISION



TYPE 3 : INFIBULATION



LA LOI CONTRE LES MGF



Les MGF en France constituent un crime et entraînent 15 ans de réclusion criminelle et 150 000 euros d'amende pour les personnes qui les pratiquent. Le signalement est une obligation professionnelle pour protéger les enfants concernées ou à risque, que l'excision ait eu lieu en France ou à l'étranger. Les MGF sont condamnées dans la majorité des pays du Monde.

FORMULAIRE DE SIGNALEMENT PROCUREUR.E DE LA RÉPUBLIQUE

Auteur.ice du signalement : *Nom – Prénom – Profession – Coordonnées*

Madame, Monsieur, la/le Procureur.e,

En application des dispositions de l'article 226-14 du Code Pénal, je me dois de vous rapporter les propos et/ou les faits dont j'ai eu connaissance au sujet de l'enfant :

Nom - Prénom – Date et lieu de naissance – Adresse – Situation familiale et fratrie

L'enfant était accompagné à ma consultation par :

Nom - Prénom – Personne mineure ou majeure – Lien avec l'enfant – Coordonnées

DESCRIPTION DE LA SITUATION :

Exemple 1:

Je suspecte qu'une excision soit pratiquée chez l'enfant :

Le voyage se tient à : du / / au / /

L'enfant m'a rapporté les propos suivants / s'est comportée de la manière suivante au cours de la consultation (préciser si présence de la personne accompagnatrice ou non) :

.....
La personne accompagnatrice m'a rapporté les propos suivants :

Exemple 2:

Je constate ce jour qu'une excision a été pratiquée sur l'enfant :

Les lésions constatées sont :

Signalement adressé au/à la Procureur.e de la République

Fait à :, **le** / / **Signature :**

Le signalement, en cas d'urgence, peut être transmis par **téléphone** et/ou en **télécopie**. Dans tous les cas, il doit être adressé par **voie postale** au/à la Procureur.e de la République du Tribunal de Grande Instance ou du Tribunal Judiciaire compétent. L'auteur.e du signalement doit s'assurer de sa réception (envoi en recommandé conseillé) et en conserver un double. Coordonnées : www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/annuaire-des-tribunaux-de-grande-instance-21768.html

ABORDER LA QUESTION EN CONSULTATION



Êtes vous concernée par l'excision ?

Avez-vous été coupée dans l'enfance ?

Est-ce un problème pour vous ?

Est-ce que vous savez que vous pouvez bénéficier
d'un accompagnement spécifique en France ?

Bienveillance, écoute active & attitude de non jugement.

Si vous souhaitez plus d'informations sur les formations,
vous pouvez vous rendre sur le site de notre association :

milleparcours.org